

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE**

*Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur*

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX						
A	B	C	D	E	F	
La Bourrigne, Le Rossettan, Le Glarier, Les Meillerettes	La Bourrigne, Les Rossettan, Sur Les Scex, Girardines, Les Grépons, Rière Château	Rière Château	La Bâtiaz, Rière Château	Granges Neuves, La Perrette, Viannes, Durines, Le Guercet, La Jacquettaz	Les Chantons, Les Le Capiro	
2,4005	7,0509	0,2068	0,1831	5,9475	2,2978	
Surface en ha						
Cépages précoces à très précoces (Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)						
Garanoir	V					
Cépages de 1ère époque et 1 à 2 (Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)						
Diolinoir (1 à 2)	V					
Gamaret				VV		
Gamay	VV	VV	VV	VV	V	
Pinot noir	V	VV		VV	V	
Cépages de 2ème époque et 2 à 3 (Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)						
Ancellotta (2 à 3)	VV					
Cabernet Sauvignon (2 à 3)	V					
Merlot	VV					
Syrah (2 à 3)	VV		XX			
Cépages de 3ème époque (Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)						
Cornalin du Valais	X	VV				
Humagne rouge		VV				

**Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:**

Cépage Grand Cru	V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
Cépage adapté	V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
Cépage autorisé	V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
Cépage mal adapté	X	Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution
Cépage interdit	X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encepagement.

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE MARTIGNY**

*Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur*

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX					
A	B	C	D	E	F
La Bourrignè, Rossettan, Glarièr, Meillerettes	La Bourrignè, Rossettan, Le Marqués, Glarièr, Les Sœx, Les Girardines, Les Grépons, Rière Tirebovet, Château	Rière Château	La Bâtiaz, Rière Château	Granges Neuves, La Perrette, Viannes, Durines, Le Guerecet, La Jacquetiaz	Les Chantons, Le Capiro
1,3011	9,3313	0,2112	0,4892	1,2100	0,3085

Surface en ha

**Cépages précoces à très précoces** (Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)

Müller-thurgau	V				
----------------	---	--	--	--	--

**Cépages de 1ère époque à 1 à 2** (Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)

Chasselas	VV	VV	VV	V	V
Chardonnay	VV		V		
Muscat (1 à 2)	V		X	X	
Pinot gris	VV			X	
Sylvaner (1 à 2)	VV				

**Cépages de 2ème époque et 2 à 3** (Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)

Humagne blanc	VV				
---------------	----	--	--	--	--

**Cépages de 3ème époque** (Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)

Marsanne blanche	VV				
Arvine	VV				

**Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:**

Cépage Grand Cru	VV GC
Cépage adapté	VV
Cépage autorisé	V
Cépage mal adapté	X
Cépage interdit	XX

Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

## COMMUNE DE MARTIGNY

### Conseils d'encépagement actuel et futur

#### Cépages blancs

secteurs	sect. A	sect. B	sect. C	sect. D	sect. E	sect. F
surface en ha	1,3011	9,3313	0,2112	0,4892	1,2100	2,3085
<b>Cépages précoces</b>						
Müller-thurgau	à tester		à tester	à tester	à tester	
Gewürztraminer			à tester			
<b>Cépages de 1ère époque et 1 à 2</b>						
Chasselas						
Chardonnay	à tester		à tester		non testé	non testé
Muscat	à tester		à tester			non testé
Pinot gris	à tester		à tester	à tester		non testé
Sylvaner	non testé		non testé	non testé	non testé	non testé
Savagnin blanc	non testé	à tester	à tester	non testé	non testé	
<b>Cépages de 2ème époque et 2 à 3</b>						
Humagne blanc	non testé		non testé	non testé	non testé	non testé
Riesling			à tester			
<b>Cépages de 3ème époque</b>						
Marsanne blanche	non testé		non testé	non testé	non testé	non testé
Arvine	non testé		non testé	non testé	non testé	non testé

	cépage approprié
	cépage accepté
	cépage mal acclimaté
	Cépage prohibé

## COMMUNE DE MARTIGNY

### Conseils d'encépagement actuel et futurs

#### Cépages rouges

secteurs	sect. A	sect. B	sect. C	sect. D	sect. E	sect. F
surface en ha	2,4005	7,0509	0,2068	0,1831	5,9475	2,2978
<b>Cépages précoces</b>						
Garanoir	à tester		à tester	à tester	à tester	à tester
<b>Cépages de 1ère époque et 1 à 2</b>						
Diolinoir		à tester	à tester	non testé	non testé	non testé
Gamaret	à tester	à tester	à tester	à tester		à tester
Gamay						
Pinot noir			à tester	à tester		
<b>Cépages de 2ème époque et 2 à 3</b>						
Ancellotta	non testé		non testé	non testé	non testé	non testé
Cabernet Sauvignon	non testé		non testé	non testé	non testé	non testé
Merlot			à tester	non testé	non testé	non testé
Syrah	non testé		non testé		non testé	non testé
<b>Cépages de 3ème époque</b>						
Cornalin du Valais			non testé	non testé	non testé	non testé
Humagne rouge	non testé		non testé	non testé	non testé	non testé

	cépage approprié
	cépage accepté
	cépage mal acclimaté
	Cépage prohibé